

« Le fonctionnement des prisons russes figure incontestablement au rang des violences de masse »

Cette tribune a été [publiée dans le journal Le Monde le 1 mars 2024](#).

La mort d'Alexeï Navalny dans la colonie IK-3 du district autonome Iamalo-Nenets illustre de façon à la fois spectaculaire et odieuse la centralité du système pénitentiaire dans la machine répressive russe. Les circonstances précises de la mort du [principal opposant au Kremlin demeurent inconnues](#), et il y a doublement lieu de penser qu'elles le resteront : les investigations concernant les morts suspectes en prison tournent systématiquement court en Russie ; les attaques commises à l'encontre des figures de l'opposition bénéficient d'une large impunité.

Il est en toute hypothèse acquis que les techniques carcérales d'annihilation ont été utilisées contre Alexeï Navalny, qui a subi transferts secrets, isolement disciplinaire incessant, harcèlement de la caste des détenus acquis à l'administration, privation de sommeil et de soins médicaux, conditions redoutables du Grand Nord. Les autorités n'ont d'ailleurs jamais pris la peine de démentir réellement les reportages bien documentés sur le sort infligé au prisonnier le plus connu du pays, sort qui ne pouvait que détruire à petit feu un état de santé déjà affaibli par son [empoisonnement en 2020](#).

Instrument des basses œuvres du régime lorsqu'il s'agit de faire taire les peu nombreuses voix politiques discordantes, le système pénitentiaire russe est également une formidable machine à broyer la masse des justiciables qui lui est quotidiennement livrée. La gestion de la détention est, en Russie, faite de logique punitive pure et de sujétion absolue. Le fonctionnement ordinaire de nombreux établissements est régi par la menace de l'humiliation et du rabaissement – fréquemment à caractère sexuel, entretenue par les détachements de détenus aux ordres de l'administration.

Population marquée par l'usage du pénal

De façon répétée ces dernières années, [l'usage de la torture](#), parfois à grande échelle, a défrayé la chronique. Ce faisant, non seulement la prison brise les individus qu'elle détient, mais encore elle acclimate la société tout entière à la violence d'Etat. Cette diffusion s'opère d'autant plus naturellement que la population, historiquement marquée par un usage massif du pénal, est particulièrement familière de la prison.

A cet égard, il est certain que les soldats du rang se rendant coupables de sévices sur la population ukrainienne, outre qu'ils ont souvent été socialisés à la violence dans leurs casernes, ont une compréhension du fonctionnement normal des institutions imprégnée des modes opératoires policier et pénitentiaire, d'autant que l'armée accueille majoritairement des repris de justice. En ce sens, la prison est une véritable matrice de la violence, et particulièrement de la culture du viol dans la société.

[Dans les colonnes du Monde, le 7 décembre 2021](#), les principaux responsables associatifs russes dans le domaine des droits humains s'inquiétaient de la relative indifférence dont faisaient preuve les organisations internationales devant l'occurrence de la torture derrière les barbelés, en dépit de ses conséquences sociétales.

Après les crimes dépassant l'entendement commis en Ukraine et [l'emballement de la machine pénale](#) en Russie, leur mise en garde sonne douloureusement. Avec le recul, on constate que les organismes qui se sont employés, après 1991, à faire entrer la Russie dans le rang des

nations démocratiques n'ont pas pris la mesure, malgré les programmes de coopération déployés, tant de la prégnance de l'héritage carcéral soviétique que du phénoménal potentiel de diffusion de violences et de répression politique qu'il comportait.

Le droit international, notamment les principes de l'ONU pour la protection et la promotion des droits de l'homme par la lutte contre l'impunité (« [principes Joinet](#) », adoptés en 1997 et révisés en 2005), prévoit la mise en place de garanties de non-répétition, de façon à créer les conditions, dans la perspective de transitions politiques, d'une éradication des causes profondes des violences de masse. Le fonctionnement des prisons russes figure incontestablement au rang de celles-ci. Encore le tableau est-il appelé à s'obscurcir encore, avec le retour en détention inévitable de prisonniers recrutés en masse pour combattre en Ukraine. Le précédent des deux guerres de Tchétchénie est là pour montrer combien la guerre catalyse l'usage de la torture dans les prisons et les organes de la justice pénale.

Maillon d'un système de filtration

A l'heure où les figures politiques de premier plan et les voix indépendantes de la Russie sont écrasées par l'arbitraire carcéral, et où les prisons russes servent de maillon ultime à un système de filtration qui terrorise les territoires ukrainiens sous occupation, il est urgent de s'atteler à une préfiguration de ces mécanismes de non-répétition, sans attendre l'arrivée de « jours meilleurs ». Il est vraisemblable que, même si la Russie connaît un changement de régime politique, elle sera, comme lors des années 1990, travaillée par des crises économiques et sociales peu propices à ce travail sur les prisons, d'une importance pourtant capitale.

La diaspora russe exilée en Europe compte aujourd'hui de nombreux juristes et militants spécialistes des prisons, connaissant le système pénitentiaire de l'intérieur, capables de former les rangs d'une instance ayant pour mandat de dresser la généalogie des violences carcérales, d'en analyser les ressorts, d'en désigner les protagonistes et d'ébaucher les conditions d'une refonte radicale de l'administration pénitentiaire. Celles des instances onusiennes qui ont pour mandat de décrire les violations des lois internationales perpétrées par les autorités russes, et d'en concevoir une réponse internationale, devraient dès aujourd'hui favoriser un tel processus, seul à même de briser le cycle infernal des violences institutionnelles.

Signataires

Daniil Beilinson, cofondateur de l'organisation OVD-Info ; **Sergueï Davidis**, directeur du programme Soutien aux prisonniers politiques, Memorial (Prix Nobel de la paix 2022) ; **Antoine Garapon**, magistrat honoraire ; **Anne Le Huérou**, maîtresse de conférences à l'université Paris-Nanterre ; **Lev Ponomarev**, président de l'Institut Andreï-Sakharov ; **Damien Scalia**, professeur à l'Université libre de Bruxelles ; **Hugues de Suremain**, directeur juridique du European Prison Litigation Network ; **Nicolas Werth**, directeur de recherches au CNRS, président de Memorial France ; **Yevgeniy Zakharov**, directeur du Kharkiv Human Rights Protection Group (Ukraine), coprésident de Memorial International.